



Levee de mainmise de curatelle

Par **petroff**, le **10/12/2010** à **10:08**

Bonjour,

Il y a quatre ans, suite à de gros problèmes professionnels, je me suis retrouvé en grosse difficulté financière, m'étant mis à jouer pour me renflouer. Sur les conseils d'une AS, j'ai demandé au juge des tutelles la mise place d'une curatelle pour m'aider administrativement. Depuis un an déjà, tout est réglé, j'ai changé de métier (de prof à cuisinier) et suis retraité depuis le 1er octobre.

J'ai demandé au juge la levée de la mainmise devenue inutile, gênante et couteuse. Je pensais être maître de ma destinée (l'habeas corpus n'existe plus?) mais il me fait passer une visite chez un médecin expert mandaté (160 euros à mes frais). De plus j'attends depuis plus d'un mois qu'il m'envoie la convocation, ce qui retarde d'autant plus la fin de la mesure.

1: A t'il le droit de ne pas tenir compte de ma requête?

2: Puis je adresser une requête au procureur de la république (ou une autre autorité du palais)?

J'ai été enseignant pendant 35 ans, et vis cette expérience comme une humiliation et me sens pris dans une situation que je ne trouve pas en harmonie avec les règles d'une république.

Merci de votre réponse